

APPRENTISSAGE ET TECHNOLOGIE **QUEL IMPACT ?**

Mademoiselle Christiane AUDEBERT
Centre de rééducation pour déficients visuels (reconnu d'utilité publique)
30, rue Sainte Rose - 63038 Clermont-Ferrand Cedex
Tél.: 73.37.13.46

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier toutes les personnes qui ont organisé ces manifestations : salon, colloque, concours, représentent des occasions de rencontres, de réflexions, de recherches, de découvertes totalement irremplaçables et, modestement, je vais tenter d'apporter ma participation en posant des questions, en exprimant des inquiétudes par rapport au sujet qui m'a été confié.

Le Centre de rééducation pour déficients visuels de Clermont-Ferrand, dont j'assume la responsabilité du service pédagogique, accueille une centaine d'enfants et d'adolescents et une vingtaine d'adultes, stagiaires de trois sections de formation professionnelle :

- **standardiste avec possibilité d'options traitement de texte et langues ;**
- **secrétaire sténodactylographe bilingue avec option comptabilité ;**
- **analyste programmeur en télétraitement et conversationnel.**

Avec ces formations, les nouvelles technologies (terminaux braille, synthèse vocale, système de grossissement et de reconnaissance des caractères) ont pénétré dans l'établissement et depuis cinq ans, grâce aux recherches continues des enseignants, aux rencontres entre utilisateurs exprimant leurs besoins aux concepteurs, échangeant leurs astuces, la preuve de l'efficacité des personnes équipées de ces matériels n'est plus à faire.

L'impact de ces sections sur la vie de l'établissement a été considérable ; le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer ce point ; je vous dirai simplement que le secrétariat pédagogique est informatisé, ce qui rend possible la multiplication de documents favorisant recherches et lectures. Depuis 1989, les jeunes intégrés à partir de la classe de seconde sont équipés de matériels performants ; les amblyopes ont à leur disposition des systèmes de grossissement de caractères et peuvent, entre autres choses, consulter des encyclopédies sur CDROM. Dans ce domaine, donc, l'impact de la technologie a été spectaculaire et nous promet encore bien des surprises.

Le sujet qui m'a été confié me conduit à vous parler des élèves qui, pour diverses raisons, ne peuvent poursuivre leurs études au-delà des classes de 6e/5e, c'est-à-dire des jeunes qui sont dans l'obligation d'envisager très tôt une formation professionnelle. Trop souvent, un maintien prolongé dans des classes ordinaires, sans aide de spécialistes; trop d'échecs scolaires sont à l'origine de ces situations. Vers 16 ans, ils se trouvent confrontés à l'épreuve, si difficile, d'effectuer un choix d'orientation professionnelle et d'entrer dans le monde du travail, milieu envahi par la technologie qui ne fait que si peu de place aux travailleurs manuels et dans lequel les concepts **d'efficacité**, de **rentabilité** sont la base de toute action économique.

Plusieurs choix s'offrent à ces jeunes :

- **acquérir une formation professionnelle dans le centre spécialisé ;**
- **s'intégrer dans un lycée professionnel ;**
- **choisir la voie de l'apprentissage direct en optant pour l'un des différents contrats existant : contrat d'apprentissage, contrat de qualification...**

Pour la clarté de l'exposé, distinguons : élèves aveugles et gravement déficients visuels, c'est-à-dire travaillant en braille, et élèves amblyopes.

Pour le premier groupe, les possibilités restent terriblement limitées, à ma connaissance, seules les sections de l'établissement spécialisé sont envisageables et dans des secteurs traditionnels : vannerie, cannage d'ameublement qui peuvent offrir, pour certains, d'intéressants débouchés.

Je pressens vos réactions : « Et la technologie ? » Ils y ont bien entendu accès, mais, pour les former aux nouveaux **outils de communication, il faut du temps**, ce qui nécessite un allongement de la durée de leur formation car le principal obstacle auquel ils se trouvent confrontés est **la complexité du fonctionnement de ces systèmes**.

Là, je souhaiterais attirer l'attention des concepteurs pour qu'ils réfléchissent à la **mise au point de matériels performants mais simples** répondant aux besoins de ces utilisateurs potentiels. Pour eux, la maîtrise d'un traitement de texte, la possibilité de consulter le Minitel, par exemple, donneraient à ces jeunes l'autonomie dans la vie quotidienne, mais dans le domaine de l'activité professionnelle proprement dite, **tout reste à faire** ; des possibilités doivent exister mais il faudrait que les établissements aient les moyens d'effectuer **des recherches de nouveaux débouchés** et puissent, pour ce faire, s'assurer le concours des professionnels. En effet, la bonne volonté ne suffit pas ; les autorités de tutelle nous demandent d'effectuer ce travail de recherche, de suivi des anciens élèves mais ne nous accordent pas de moyens financiers supplémentaires. Alors comment faire ?

Pour les amblyopes, l'éventail de choix est un peu plus ouvert. Dans leur cas, l'impact de la technologie s'est surtout manifesté dans le domaine des aides optiques : mais attention, là encore, il ne suffit pas de fournir un équipement à une personne, il faut surtout lui **apprendre à l'utiliser. L'intervention de spécialistes est primordiale. La technologie à elle seule ne fait pas de miracles, elle peut être source d'illusions puis de cruelles déceptions**. De longues interventions de personnes bien formées sont indispensables pour qu'elle réponde à l'attente de ces usagers. Dans notre établissement, des spécialistes de la rééducation de la vision fonctionnelle permettent d'éviter l'utilisation exclusive du braille pour certains jeunes, ce qui facilite leur intégration dans la voie de l'apprentissage.

La réussite de l'intégration d'un jeune, dans le milieu du travail, dépend de la façon dont il y a été **préparé**, de ses motivations. Il ne suffit pas d'être **capable d'apprendre**, il devra être **capable d'exercer valablement son métier**, c'est-à-dire d'allier qualité et quantité. Cette réussite dépend aussi de l'aide que le maître d'apprentissage va recevoir de l'équipe d'aide à l'intégration (conseils pour un équipement de poste de travail pas forcément très coûteux). L'employeur est rassuré lorsqu'il sait qu'il peut compter sur une équipe compétente incluant psychologue, rééducateurs, enseignants, éducateurs.

Je voudrais insister pour conclure sur le fait que, dans le domaine de l'apprentissage, aucune possibilité ne doit être négligée ; les formations dites traditionnelles sont encore valables pour certains. Pour d'autres, de nouvelles voies devraient devenir accessibles grâce à la technologie qui apportera des réponses à certains problèmes.

Ce qui assure la réussite de l'apprentissage, c'est la bonne intégration dans le milieu professionnel ; pour y parvenir, il faut offrir à chacun une possibilité en accord avec ses capacités, ses motivations et surtout en accord avec **le contexte économique** dans lequel il est appelé à vivre (orientation de l'économie locale, possibilités relationnelles de chacun). Les **projets** doivent donc être **individualisés**. Aucune opportunité ne sera négligée ; nous ne sommes plus à l'époque où des solutions professionnelles pouvaient s'offrir à un groupe : standardistes par exemple. La technologie nous aidera mais de nombreuses questions demeurent sans réponse comme celle de la systématisation de sa prise en charge financière.